

Conseil Municipal du 20 mars 2013

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER		X		M. GEMEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. DEFRANCE
M. METAIS		X		M. DUFOUR
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE		X		M. LOSSON
Mme MORIN		X		M. BELLIERE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. ORANGE**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2012 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par 17 voix pour et 3 abstentions (Mme CURDEL, M. BARRE et M. DEFRANCE) adoptent le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2012.

2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JANVIER 2013 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 janvier dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour et 2 abstentions (Mme FICET et M. GEMEY) adoptent le compte-rendu de la séance du 09 janvier 2013.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES DU 11 FEVRIER 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU		X		
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE	X			
Mme MORIN			X	
M. LOSSON (suppléant)				
M. MALANDRIN (suppléant)				
M. VASSE	X			

COMPTE RENDU

A- PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :

- Bilan des droits de place 2012, en euros :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Recettes</i>	8 307.35	8 267.45	7 954.90	6 532.05	6 541.30	6 921.35
<i>Dépenses</i>	2 369.04	2 408.12	2 449.58	2 461.92	2 461.92	2 461.92
<i>Excédent</i>	5 938.31	5 859.33	5 505.22	4 070.13	4 079.38	4 459.43

- Les tarifs pour 2012 étaient les suivants :

Art. 1^{er} : **Marchés et produits de la ferme**: Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.40 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros.

En 2011, la Commission avait proposé de réintégrer les 0.76 euro d'animation du marché dans la fourniture des sacs poubelles et le nettoyage de la place Général de Gaulle après le marché.

Total « coût de nettoyage » : 0.91 euro.

En 2012, le minimum de perception était confirmé à 3.41 euros

Proposition nouveaux tarifs :

Pas de changement tarifaire.

Art. 2^{ème} : **Foires foraines** : Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 0.85 euro le m² avec un minimum de perception de 10.00 euros.
La Commission confirme de demander aux artisans forains d'installer leur caravane sur le parking situé route de Routes.

Proposition nouveau tarif :

Pas de changement tarifaire.

**Des travaux de remise en état du parking sont à envisager.
Voir par la suite avec la Commune d'HARCANVILLE pour interdire le stationnement des véhicules poids-lourds après remise en état du parking.**

Art. 3^{ème} : **Exposition de véhicules ou de matériels agricoles** :
Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1^{er} pour les véhicules suivants.

Proposition nouveau tarif :

Pas de changement tarifaire.

Art. 4^{ème} : **Braderies et autres manifestations commerciales** : 2.50 euros le mètre linéaire avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

Proposition nouveaux tarifs :

Pas de changement tarifaire.

Art. 6^{ème} : **Cirques** : Proposition d'un forfait journalier de 10.00 euros payables d'avance, avec un maximum d'implantation de quatre jours, sur le territoire communal.
En 2011, la Commission proposait de demander aux cirques, de s'implanter sur le parking route de Routes.

Proposition nouveaux tarifs :

Proposition d'un tarif de 10.00 euros par séance au lieu de 10.00 euros de forfait journalier.

Art. 7^{ème} : Camions d'outillage : Forfait de 30.00 euros pour une demi-journée.

Proposition nouveaux tarifs :

Proposition d'un tarif de 35.00 euros pour une demi-journée.

Marchés - remarques :

Déplacement du lieu du marché :

- **Marché du 17 août 2013 : en prévision et suivant les places laissées vacantes par les artisans forains.**

B – TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :

Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes, en euros :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Recettes</i>	3 245.79	3 125.79	2 790.79	4 222.00	3 215.00	4 395.00
<i>Dépenses</i>	1 911.88	1 825.58	6 254.51	2 401.53	8 385.24	5 990.08
<i>Résultat</i>	+ 1 333.91	+ 1 300.21	- 3 463.72	1 820.47	- 5 170.24	- 1 595.08

- Les tarifs et le règlement pour les salles communales, en 2012, étaient les suivants :

La location des salles communales est ouverte aux hors-doudevillais. La priorité est réservée aux Doudevillais avec un délai de référence d'un an pour la réservation de la salle.

Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde alors aux autres salles.

La gratuité est également accordée pour les expos ventes de l'ADMR, le repas annuel du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage et pour le Téléthon.

En 2008, les membres de la Commission « Foires et Marchés » ont institué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise, dans une des salles communales.

La première utilisation d'une salle est gratuite.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors réclamé à l'association.

Toute demande de gratuité exceptionnelle concernant la mise à disposition d'une salle communale sera examinée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en réunion d'Adjoints.

Gratuité des galettes des Rois si elle a lieu entre les membres de l'association.

Si la galette des Rois est ouverte au public avec un tarif d'entrée, la location de la salle sera payante pour l'association (aux tarifs en vigueur).

Régime applicable aux employés communaux ainsi qu'aux retraités :

Pour les employés en activité ainsi que pour les retraités, la location d'une salle communale sera gratuite, à concurrence d'une réservation par an.

Possibilité de prêt d'une salle communale à la suite d'une inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE.

1) Salle du Mont Criquet :

a) Associations doudevillaises :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunions simples	0 euros	0 euros
• Manifestations spectacles (entrée payante) et repas	75.00 euros	75.00 euros
• Lotos	50.00 euros	50.00 euros

b) Associations non doudevillaises :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunions simples	25.00 euros	25.00 euros
• Manifestations spectacles (entrée payante) et repas	93.00 euros	93.00 euros
• Lotos	62.00 euros	62.00 euros

c) Vin d'honneur :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Particulier Doudevillais	100.00 euros	100.00 euros
Particulier hors Doudevillais	125.00 euros	125.00 euros

d) Repas (pour le week-end) :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Particulier Doudevillais	250.00 euros	250.00 euros
Particulier hors Doudevillais	312.00 euros	312.00 euros

e) Entreprises extérieures à la commune :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunion simple	125.00 euros	125.00 euros
• Repas	312.00 euros	312.00 euros

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation, aux particuliers, employés, retraités, associations et entreprises extérieures à la commune. (pas de dépôt de caution pour les associations doudevillaises).

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

2) Salle de Vautuit :

a) **La salle de Vautuit ne peut être attribuée et par ordre de priorité qu'au :**

- **Comité des fêtes de Vautuit**
- **Aux habitants du hameau de Vautuit**
- **Aux habitants de la Commune de Doudeville.**
- **Aux habitants des Communes extérieures**

La priorité du Comité des Fêtes de Vautuit ne joue que le jour de l'établissement du calendrier de réservation d'occupation de la salle des fêtes.

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximum.

Monsieur l'Agent de Police municipale est chargé de faire l'état des lieux (*même pour le comité des fêtes de Vautuit*) et la remise des clefs lors de toute attribution.

b) Location de la salle de Vautuit :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>100.00 euros</i>	<i>100.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>125.00 euros</i>	<i>125.00 euros</i>

c) La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

Des travaux de peinture et de remise en état du plafond sont nécessaires.

3) Tarifs et règlement pour la location de la salle de la R.P.A :

- La demande de location de la salle devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjoints ou en Commission « Foires et Marchés », pour accord.
- La sonorisation de la salle est interdite.
- Etat des lieux : Vanessa FAVRET

a) Vin d'honneur – sans musique :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>100.00 euros</i>	<i>100.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>125.00 euros</i>	<i>125.00 euros</i>

b) Repas – sans musique :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>250.00 euros</i>	<i>250.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>312.00 euros</i>	<i>312.00 euros</i>

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée, dès la réservation, aux particuliers.

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

3) Hôtel de Ville :

a) Salle d'Honneur : pour les associations, congrès et organismes privés (hors particuliers) :

Demi-journée : 200.00 euros

Journée : 350.00 euros

b) Salle du rez-de-chaussée : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers (vins d'honneur) :

Demi-Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>150.00 euros</i>	<i>150.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>187.00 euros</i>	<i>187.00 euros</i>

Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>250.00 euros</i>	<i>250.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>312.00 euros</i>	<i>312.00 euros</i>

c) Location des deux salles simultanément :

Demi-journée : 300.00 euros

Journée : 500.00 euros

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations doudevillaise :

- Si l'entrée est libre, la location de la salle du rez-de-chaussée est gratuite pour les associations doudevillaises.

- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 75.00 euros pour les associations doudevillaises.

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations non doudevillaise :

- Si l'entrée est libre, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 50.00 euros pour les associations non doudevillaises.
- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 100.00 euros pour les associations non doudevillaises.

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation.

Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal.

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

C) TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :

Pour les Doudevillais, résidant à Doudeville :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	300.00 euros	300.00 euros
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	450.00 euros	450.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	450.00 euros	450.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	700.00 euros	700.00 euros

Pour les natifs de Doudeville, ne résidant plus à Doudeville (sauf départ en institution) :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	600.00 euros	600.00 euros
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	900.00 euros	900.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	900.00 euros	900.00 euros
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	1 400.00 euros	1 400.00 euros

Superposition : 50 % du tarif.

TARIF POUR UNE CONCESSION UN METRE CARRÉ :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	150.00 euros	
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	225.00 euros	
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	225.00 euros	
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	350.00 euros	

Columbarium du cimetière : (ouvert à toute personne du canton)

1°) Pour 2012 : le tarif était de : **1 000.00** euros pour les Doudevillais
1 250.00 euros pour les hors Commune du canton

2°) La durée de la concession a été fixée à 15 ans avec possibilité de renouvellement à terme.

3°) Le dépôt des cendres a été limité à 2 personnes par case, avec droits de superposition.

Le droit de superposition est conservé.

Superposition : 50 % du tarif.

Le dépôt d'urne est autorisé dans les caveaux : un droit de superposition est alors demandé.

4°) Le dépôt de fleurs est autorisé.

En 2012, vu que la capacité du cimetière de Doudeville arrivait à saturation, les membres de la Commission proposaient de suspendre les achats d'emplacement à l'avance, tant que la réorganisation du cimetière n'était pas intervenue.

De plus, il a été demandé de construire, au minimum, un entourage en bois autour de chaque tombe car il a été constaté que plusieurs emplacements en étaient dépourvus.

Il est précisé que pour tout renouvellement de concession (cimetière ou columbarium), les tarifs appliqués sont ceux des concessions initiales.

Propositions:

- **M. le Maire, les Adjoints aux Maires, La Commission « Foires et Marchés », et le Conseil Municipal se donnent la possibilité d'étudier les demandes particulières d'inhumation dans l'un des cimetière de DOUDEVILLE.**

- **Mise en place de quatre clés de sécurité pour fermer un des battants de chaque barrière des cimetière de DOUDEVILLE.**

La clé sera à disposition en mairie. Une lettre d'information sera transmise aux entreprises de pompes funèbres.

- **Des clichés pourraient être pris par les agents techniques communaux, lors des traçages, afin de photographier les tombes aux alentours et ainsi relever d'éventuels dommages ultérieurs.**

D – DROIT D'OCCUPATION AU CHENIL :

- Forfait de base : 50.00 euros
- Montant par jour de garde : 20.00 euros par jour

Proposition nouveau tarif :

Pas de changement tarifaire.

E – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Occupation permanente du domaine public :

- Terrasse de café, fleuriste, poissonnerie : 5.00 euros le m², à l'année.

Occupation temporaire du domaine public :

- Echafaudage : 0.50 euros le mètre linéaire, à la journée.

Proposition d'un tarif de 3.00 euros par jour, limité à 15 jours d'échafaudage (avec renouvellement possible sur demande d'arrêté municipal).

- Place de stationnement réservée et marquée au sol (ambulance, auto école,...) : 120.00 euros à l'année, par véhicule.

F – QUESTIONS DIVERSES :

NEANT

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES

Commentaires et vote du Conseil Municipal

Arrivée de M. MALANDRIN et de M. LAURENT.

M. GEMEY se félicite de la décision prise par la Commission donnant la possibilité à M. le Maire, les Adjoints aux Maires, La Commission « Foires et Marchés », et le Conseil Municipal d'étudier les demandes particulières d'inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission « Foires et Marchés » du 11 février 2013.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 13 FEVRIER 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU		X		
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. GEMEY	X			
M. MALANDRIN	X			
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			
M. MOGIS (suppléant)	X			
M. DEFRANCE (suppléant)				

1) PREPARATION BUDGETAIRE

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2013

	Subventions 2012	Observations 2012	Subventions 2013	Observations 2013
USD	28.15 € par licencié 6 277.45 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 10 277.45 €	223 licenciés	28.15 € par licencié 4 588.45 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € Fête du sport : 120.00 € 8 708.45 €	163 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 904.00 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage Subvention exceptionnelle 750.00 € 5 954.00 €	132 licenciés	22.00 € par licencié 3 454.00 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage Provision de 1 000.00 € (accession en ligue pour les féminines) 6 754.00 €	157 licenciés
BADMINTON	16.00 € par adhérents 720.00 € Remboursement de frais (Fête du sport) 20.00 € 740.00 €	45 adhérents	16.00 € par adhérents 832.00 € Participation au coût salarial : 600.00 € Remboursement de frais (Fête du sport) 20.00 € 1 452.00 €	52 adhérents

CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 1 000.00 €		1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 1 000.00 €	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 368.00 €	23 licenciés	16.00 € par adhérents 368.00 €	23 licenciés
LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 304.00 €	19 licenciés	16.00 € par adhérents 304.00 €	19 licenciés
BOXE AMERICAINE	8.00 € par adhérents 232.00 €	29 adhérents	8.00 € par adhérents Provision de 232.00 € maximum	Estimation 29 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 240.00 €	30 adhérents	8.00 € par adhérent 248.00 €	31 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	8.00 € par licencié 96.00 €	12 licenciés	8.00 € par licencié 96.00 €	12 licenciés
LES DRAGONFLY	16.00 € par adhérent 864.00 €	54 adhérents	16.00 € par adhérent 640.00 € Fête du Lin 2012: 70.00 € 710.00 €	40 adhérents

JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 800.00 €	50 adhérents	16.00 € par adhérent 960.00 €	60 adhérents
TENNIS CLUB	8.00 € par adhérents PROVISION NON VERSÉE DE 608.00 €	76 adhérents € par adhérents € adhérents
RUGBY CLUB YVETOTAIS	10.00 € par adhérent 100.00 €	10 adhérents doudevillais	10.00 € par adhérent 70.00 €	7 adhérents doudevillais
TOTAL	20 975.45 euros		20 902.45 euros	

2) QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. JOBBIN concernant le projet d'étude pour la construction d'un nouveau stade à DOUDEVILLE : relevés topographiques en cours, prises de rendez-vous pour l'aménagement du terrain (gazon ou synthétique), structures (vestiaires, tribunes,...)

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Commentaires et vote du Conseil Municipal

M. GEMEY demande à M. LOSSON pourquoi la Commune doit reverser 70.00 euros aux DRAGONFLY pour la Fête du Lin.

M. LOSSON lui répond que cette somme correspond à la location d'un camion frigorifique pour cette manifestation.

M. GEMEY précise que les membres de la Commission ont donné leur accord pour cette année, puisque M. LOSSON avait donné un accord de principe à l'association. Par contre, il ne souhaite pas que cette prise en charge revienne en 2013.

M. GEMEY ajoute qu'une subvention est versée au Rugby Club Yvetotais car cette activité n'existe pas à DOUDEVILLE et rappelle que ce subventionnement d'associations sportives extérieures à la Commune ne se fait que dans le cas d'un club sportif de proximité.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission « Jeunesse et Sports » du 13 février 2013.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 11 FEVRIER 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU		X		
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE	X			
Mme MORIN			X	
M. LOSSON (Suppléant)				
M. MALANDRIN (Suppléant)				

COMPTE RENDU

- Préparation du budget 2013
- Questions diverses
 - Demande de prêt de salle – Association « solidarité handy-cap76 »
La commission propose de retenir un tarif de 50.00 euros pour le prêt de la salle du Mont Criquet, au lieu de 62.00 euros.

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2013

	Subventions 2011	Observations 2011	Subventions 2012	Observations 2012	Subventions 2013	Observations 2013
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Provision de 500.00 € NON VERSEE	Pas de réponse	750.00 € + 750.00 €	Sur délib du CM 09/07/12	Forfait de 750.00 €	28 adhérents
ACPG	Forfait de 450.00 €	51 adhérents	Forfait de 450.00 €	49 adhérents	Forfait de 450.00 €	47 adhérents
AFN	Forfait de 150.00 €	17 adhérents	Forfait de 150.00 €	16 adhérents	Forfait de 150.00 €	17 adhérents
ADMR	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	Forfait de 3 500.00 € (voir commentaires)	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	Forfait de 500.00 €	62 adhérents	Forfait de 500.00 €	56 adhérents	Forfait de 500.00 €	43 adhérents
LES AMIS DU 15 AOUT	10 000.00 €	Documents reçus en mairie	10 000.00 €	Documents reçus en mairie	Provision de 10 000.00 €	
AMICALE DES MAIRES	Provision de 30.00 € NON VERSEE	Pas de document reçu en mairie	75.00 € (2010/2011/2012)	Demande reçue en mairie	25.00 €	
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 136 adhérents Montant Subv. 680.00 € + 11 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 790.00 €	136 adhérents	5.50 € par adhérents 126 adhérents Total : 693.00 €	126 adhérents	5.50 € par adhérents 120 adhérents Total : 660.00 €	120 adhérents
BANQUE ALIMENTAIRE	1 054.00 € demandés	Documents reçus en mairie	1 114.00 € demandés	Documents reçus en mairie	1 132.00 € demandés	Documents reçus en mairie

ADM Association départementale des maires	235.89 €	Documents reçus en mairie	237.15 €	Documents reçus en mairie	236.70 €	Documents reçus en mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	1 500.00 €	257 adhérents	1 500.00 €	277 adhérents	1 500.00 €	274 adhérents
ATTELAGE	0 €	227 adhérents	0 €	237 adhérents	0 € adhérents
QUILT EN CAUX	Forfait : 300.00 €	11 adhérents	Forfait : 350.00 €	8 adhérents	Forfait : 350.00 €	11 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	267.00 €	Documents reçus en mairie	0 €	En attente de la demande	0 €	En attente de la demande
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	0 €	Pas de réponse	0 €	Pas de réponse	0 €	Pas de réponse
LA RENAISSANCE	4 500.00 € et provision de 1 500.00 € NON VERSÉE	26 adhérents	Provision de 4 500.00 € VERSÉE	27 adhérents	4 500.00 € (voir commentaires)	28 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €	14 adhérents	450.00 €	14 adhérents	500.00 € (voir commentaires)	14 adhérents
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €		150.00 €	25 adhérents	150.00 € adhérents
CAUE	279.59 €	Appel de 279.59 €	248.58 €	Appel de 248.58 €	286.67 €	Appel de 286.67 €
FSL	1 985.88 €	Document reçu en mairie	1 985.88 €	Document reçu en mairie	Provision de 2 000.00 €	
FAJ	600.99 €	Document reçu en mairie	Provision de 600.00 € NON VERSÉE	Demande non reçue	Provision de 600.00€	
PIGEONS CLUB	Forfait : 50.00 €	10 adhérents	Forfait : 50.00 €	12 adhérents	Forfait : 50.00 €	15 adhérents

LA PREVENTION ROUTIERE	Provision de 50.00 € NON VERSEE	En attente de la demande de subvention	Provision de 50.00 € NON VERSÉE	Demande de subvention non reçue	Provision de 100.00€	
AMF Association des maires de France	415.69 €	Document reçu en mairie	418.17 €	Documents reçus en mairie	Provision de 417.64 €	Documents reçus en mairie
LA MARQUISE DOUEVILLAISE	0 €	Pas de document reçu en mairie	8.00 € 20 adhérents 160.00 €	Documents reçus le 20/02/2012	8.00 € par adhérent Avec plafond de 150.00 €	Pas de document reçu en mairie
A3DE	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	Attestation d'assurance transmise	Forfait de 100.00 €	16 adhérents
JOKKER ENDAM	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	DOSSIER DE SUBVENTION NON TRANSMIS
U.C.A.D	30.00 € par 52 commerçants = 1 560.00 euros	Documents reçus en mairie	3 500.00 €	Dossier reçu en mairie	3 500.00 €	27 adhérents
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Provision de 5 000.00 € si organisation de la Fête du Lin et selon le bilan comptable de l'opération NON VERSEE	Pas de document reçu en mairie	5 100.00 € pour la fête du lin 2011 5 500.00 € pour la fête du lin 2012	Bilan 2011 de la fête du lin	9 045.53 € pour la fête du lin 2013	Budget 2013 de la fête du lin
LES AMIS DE BOURVIL	150.00 €	Subvention exceptionnelle	Provision de 150.00 € si manifestation à Doudeville NON VERSÉE	Pas de nouvelle demande	Provision de 150.00 € si manifestation à Doudeville	DOSSIER DE SUBVENTION NON TRANSMIS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	360.00 €		360.00 €	Documents reçus en mairie	480.00 € (imputation sur frais de fonctionnement des écoles)	Documents reçus en mairie Appel de 480.00 €
ALGUES			150.00 €	Documents reçus en mairie	150.00 € (imputation sur frais de fonctionnement des écoles)	Documents reçus en mairie
COULEURS DE CAUX					Provision de 150.00 € si manifestation à Doudeville	

MUSETTE EN FETE					150.00 €	Documents reçus en mairie
ADMR L'ASSIETTE					150.00 €	Courrier de demande de subvention reçu en mairie
TOTAL	28 849.04 euros		42 241.78 euros		41 889.20 euros	

Commentaires de la Commission :

- Concernant la subvention de l'ADMR : augmentation de la subvention de 3 100.00 à 3 500.00 euros, afin de pallier aux difficultés rencontrées actuellement par l'association. (Association qui intervient énergiquement sur DOUDEVILLE).

- Concernant la subvention de la Renaissance : Proposition d'une provision de 1 000.00 euros afin de pallier à l'éventuelle condamnation de l'association devant le tribunal (procédure en cours). Le montant versé à l'association pourra être inférieur à la provision si la condamnation est inférieure à 1 000.00 euros. La provision ne sera pas réévaluée si la condamnation est supérieure à 1 000.00 euros.

- Concernant la subvention du Comité des Fêtes de Vautuit : augmentation de la subvention de 450.00 à 500.00 euros : association active qui organise de nombreuses manifestations à DOUDEVILLE, depuis plusieurs années.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Commentaires et vote du Conseil Municipal

M. MALANDRIN précise que l'ADMR est entrée dans un processus de départementalisation (centralisation des services sur MONTVILLE dès la fin du mois de juin 2013), ce qui entraînera, à terme, la perte du point local existant à la RPA de DOUDEVILLE.

Il ajoute que cette nouvelle organisation sera dommageable à la gestion du travail effectué par les employés de l'ADMR sur DOUDEVILLE, car le personnel était écouté et soutenu tous les jours localement.

M. DURÉCU ajoute à son tour qu'une permanence subsisterait dans les locaux actuellement occupés à la RPA.

M. MALANDRIN s'oppose à la provision de 1 000.00 euros, proposée par les membres de la Commission, à l'association la Renaissance ; la Commune n'ayant pas à intervenir financièrement dans les litiges de cette association.

M. PERCHE rejoint cet avis, surtout que ces litiges sont le fruit de querelles de personnes, qui nuisent à la fois à l'association mais aussi à l'école de musique municipale.

M. DURÉCU partage cette analyse.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, refusent la provision de 1 000.00 euros, proposée en Commission « Vie Associative », à l'association « la Renaissance ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission « Vie Associative » du 11 février 2013.

6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 17 JANVIER 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
MME MORIN			X	
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

Invitées présentes : Mme TONNERRE
Mme MARTIN
Mme ROUGEOLLE

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2012/2013 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Elémentaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Elémentaire	Total 2012/ 2013	Total 2011/ 2012
Ecole BRETON		134		113	247	247
Ecole MENSIRE	88		67		155	140
Ecole Ste Marie	17	23	51	98	189	175
Collège A. RAIMBOURG					374	385
TOTAL					965	947

Soit un total de **965** enfants scolarisés à Doudeville.

2-VOYAGES SCOLAIRES :

En 2012 :

Ecole maternelle : 140 élèves x 11.60 euros =1 624.00 euros

Ecole élémentaire : 247 élèves x 11.60 euros = 2 865.20 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 489.20 euros

Sorties pédagogiques programmées pour l'école maternelle en 2013 :

- Nausicaa à Boulogne sur Mer
- Le Havre – Forêt de Montgeon

Sorties pédagogiques programmées pour l'école élémentaire en 2013 :

- Nausicaa à Boulogne sur Mer

Demande des Directrices pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.30 euro.

Avis de la Commission pour le budget 2013 : Augmentation de 0.30 euro.

Budget 2013:

Ecole maternelle : 155 élèves x 11.90 euros = 1 844.50 euros

Ecole élémentaire : 247 élèves x 11.90 euros =2 939.30 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 783.80 euros

3- FOURNITURES SCOLAIRES :

Ecole élémentaire

En 2012 :

Fournitures scolaires :

37.50 euros par élève soit 247×37.50 euros = **9 262.50** euros

Manuels scolaires : **1 200.00** euros alloués pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : **380.00** euros pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : **230.00** euros

CLIS : **500.00** euros pour la classe de CLIS, qui compte 13 élèves en 2012.

Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».

Montants identiques pour les autres dotations.

Avis de la Commission pour le budget 2013 : Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».

Montants identiques pour les autres dotations.

Budget 2013 :

Fournitures scolaires :

38.00 euros par élève soit 247×38.00 euros = **9 386.00** euros

Manuels scolaires : **1 200.00** euros alloués pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : **380.00** euros pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : **230.00** euros

CLIS : **500.00** euros pour la classe de CLIS, qui compte 12 élèves en 2013.

Ecole maternelle

En 2012 :

37.50 euros par élève soit 140×37.50 euros = 5 250.00 euros

Matériel sportif : 100.00 euros

Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».

Augmentation de 50.00 euros pour la dotation « matériel sportif ».

Avis de la Commission pour le budget 2013 :

Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».

Augmentation de 50.00 euros pour la dotation « matériel sportif ».

Budget 2013 :

38.00 euros par élève soit 155×38.00 euros = 5 890.00 euros

Matériel sportif : 150.00 euros

M. DURÉCU demande à M. LOSSON de rencontrer le représentant de la société MAJUSCULE pour faire une mise au point.

4- CLASSES TRANSPLANTEES :

Quelle subvention devons-nous accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour financer les classes transplantées ? En 2011-2012, une subvention de 34.00 euros par élève Doudevillais avait été accordée.

Rappel Budget 2012 :

Ecole élémentaire : 133×34.00 euros = 4 522.00 euros

Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « classes transplantées ».

Séjours programmés en 2013 :

- Cm2 : 4 jours à PARIS

- Cm1 : 2 jours à TATIHOU (2 et 3 mai 2013)

Avis de la Commission pour le budget 2013 :

Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « classes transplantées ».

Budget 2013 :

Ecole élémentaire : 134×34.50 euros = 4 623.00 euros

Il n'y a pas eu de reconduction de cette subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle en 2013/2013 (idem qu'en 2011/2012), en raison de la répartition des élèves par classe. Cette répartition ne permet plus de faire un projet de classes transplantées.

5- FETE DE NOEL :

4.1) Ecole maternelle :

Budget 2012 :

Ecole maternelle : 140 élèves \times 8.25 euros = 1 155.00 euros

Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».

Avis de la Commission pour le budget 2013 :

Augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».

Budget 2013 :

Ecole maternelle : 155 élèves \times 8.50 euros = 1 317.50 euros

4.2) Ecole élémentaire :

Budget 2012 :

Ecole élémentaire : 247×8.25 euros = 2 037.75 euros

Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».

Avis de la Commission pour le budget 2013 :

Augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».

Budget 2013 :

Ecole élémentaire : 247 élèves x 8.50 euros = 2 099.50 euros

6- R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) SUBVENTION :

La commission a accordé une subvention de 305.00 euros pour l'année 2012.

Le R.A.S.E.D intervient en école élémentaire et maternelle.

Demande des Directrices pour l'année 2013 :

Reconduction de la subvention.

Avis de la Commission pour le budget 2013 :

Reconduction de la subvention de 305.00 euros

7- MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :

Pas d'observation particulière pour l'école maternelle.

Concernant l'école élémentaire, Madame MARTIN a un avis réservé sur la société « Caux-Formatique » de Sainte-Marie des Champs. La recherche d'une nouvelle société de maintenance informatique semble nécessaire.

Avis de la Commission pour l'année 2013 :

M. LOSSON se propose de rencontrer un interlocuteur de la société « Caux-Formatique ».

8- INTERVENANT EN MUSIQUE :

En 2012, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 250.00 euros pour la commande des CD nécessaires à l'initiation musicale, instruments (percussions,...).

Demande des Directrices pour l'année 2013 :

Reconduction de la dotation.

Avis de la Commission pour l'année 2013 :

Reconduction de la dotation de 250.00 euros.

Un point sera fait avec M. et Mme TABESSE concernant le matériel musical utilisé dans le cadre des cours d'éveil musical des écoles Mensire et Breton.

9- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE (Dotation, Achat livres) :

En 2012, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

En 2012, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.

Demande des Directrices pour l'année 2013 :

Reconduction des dotations.

Avis de la Commission pour l'année 2013 :

Reconduction des dotations :

- Dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

Dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.

10 - PISCINE :

Pour l'école élémentaire :

Entrées piscine et transport : période du 12 septembre 2012 au 21 juin 2013

Le mardi : 50 élèves x 4.70 euros + 113.00 euros par séance pour le transport
= 348.00 euros, par mardi. (33 mardis)

Le vendredi : 13 élèves x 4.70 euros + 113.00 euros par séance pour le transport
= 174.10 euros, par vendredi. (33 vendredis)

Coût total :

- Mardis : 11 484.00 euros
- Vendredis : 5 745.30 euros

Soit : 17 229.30 euros

RAPPEL BUDGET 2012 :

Entrées piscine et transport : période du 30 janvier 2012 au 08 juin 2012

Le lundi : 54 élèves x 4.70 euros + 113.00 euros par séance pour le transport
= 366.80 euros, par lundi. (13 lundis)

Le mardi : 48 élèves x 4.70 euros + 113.00 euros par séance pour le transport
= 338.60 euros, par mardi. (14 mardis)

Le vendredi : 13 élèves x 4.70 euros + 113.00 euros par séance pour le transport
= 174.10 euros, par vendredi. (15 vendredis)

Coût total :

- Lundis : 4 768.40 euros
- Mardis : 4 740.40 euros
- Vendredis : 2 611.50 euros

Soit : 12 120.30 euros

Avis de la Commission pour l'année 2013 :

Avis favorable pour la reconduction de l'activité piscine à l'école élémentaire.

11 - INVESTISSEMENT 2012

Ecole élémentaire :

- TELEPHONE SANS FIL - PIEDNOEL ELECTRICITE : 249.00 euros
- CHANGEMENT GOUTTIERES - BEAUFILS : 11 507.24 euros
- REFECTION PLAFOND - GUERILLON : 2 019.80 euros
- CHAINE AUDIO - THIERRY CORBEL : 329.00 euros
- MOBILIER DE CLASSE - DELAGRAVE : 3 487.56 euros

Ecole maternelle :

- TOUR MULTI JEUX – COMAT ET VALCO : 2 630.00 euros
- DALLES AMORTISSANTES – COMAT ET VALCO : 3 148.59 euros
- MOBILIER DE CLASSE – DELAGRAVE : 867.96 euros
- TOILETTES DE L'ECOLE – BICHOT : 1 041.24 euros
- REFECTION VITRES – MIROITERIE MARCHAND : 1 411.28 euros

12 - BUDGET INVESTISSEMENT 2013:

1- Ecole maternelle :

Définition des besoins pour 2013

Matériel :

Par ordre de priorité :

- 3 Imprimantes et cartouches
- 2 Vélos ou trottinettes (salle de jeux)
- Petits tableaux de classe (6)

Travaux divers :

- Poursuite de l'aménagement de la cour de récréation
- Peinture d'une classe pendant les grandes vacances
- Achat de panneaux en liège (reste quatre classes à faire)
- Réfection du sol de la salle de jeux centrale à vérifier
- Classe supplémentaire ? Provision de 10 000.00 euros proposée en Commission des Travaux (à valider lors de la Commission des Finances).
- Peinture du mur des toilettes
- Infiltrations dans la salle de jeux
- Vérification des gouttières
- Dépoussiérage des poutres de la salle de jeux

2- Ecole élémentaire :

Définition des besoins pour 2013

Matériel :

Par ordre de priorité :

- 2 tableaux abimés par le centre de loisirs
- Mobilier de la classe de Madame BIARD (CE2)

- Fourniture de tables rondes et de chaises (surplus du bureau du centre de loisirs ?)
- 3 ordinateurs + imprimantes

Travaux divers :

- Peinture des couloirs (celui de l'étage en priorité) + panneaux liège (affichage)
- Insonorisation de la salle vidéo et annexe (vu en Commission des travaux)
- Voir chauffage (vidange, nettoyage,...) (vu en Commission des travaux)
- Aménagement BCD
- Aménagement de la cour (sous les arbres + bancs + bac à fleurs)
- Peinture sous le préau (vu en Commission des travaux)
- Changement de la sonnerie
- Changement des portes d'entrée
- Nettoyage des gouttières
- Vérification des blocs de sécurité

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commentaires et vote du Conseil Municipal

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture très probable d'une sixième classe à l'école maternelle, dès la rentrée 2013.

M. DEFRANCE demande si une ATSEM sera recrutée pour cette nouvelle classe.

M. DURÉCU lui répond que cette question a d'ores et déjà été posée au dernier Conseil d'école et que la réflexion sera menée avec la réorganisation globale à l'école maternelle.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission scolaire du 17 janvier 2013.

7) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE - PARTICIPATION COMMUNALE 2013 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2013 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville.

La participation pour 2013 est de 71 066.24 euros.

La participation pour 2012 s'élevait à 72 227.19 euros, fiscalisée.

La participation pour 2011 s'élevait à 62 180.70 euros, fiscalisée.

La participation pour 2010 s'élevait à 61 838.55 euros, fiscalisée.

La participation pour 2009 s'élevait à 61 082.56 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal** 2013.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, retiennent la fiscalisation de la participation communale au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville, pour l'année 2013.

8) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2013 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2013 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2013 s'élève à 26 318.82 euros.

Notre participation pour l'année 2012 était de 28 827.24 fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2011 était de 28 221.47 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2010 était de 28 336.64 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2009 était de 27 955.15 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal** 2013.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, retiennent la fiscalisation de la participation communale au Syndicat Mixte des Bassins Versants, pour l'année 2013.

9) TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CARREFOUR RD 20 RUE DE LA FOLIE :

Nous avons reçu du Cabinet IAM Conseil, le détail financier concernant cette opération :

Dépense totale TTC : 5 250.44 euros

Dépense totale H.T : 4 390.00 euros

Dépense subventionnable HT : 4 390.00 euros

Subvention du SDE au taux de 60 % : 2 634.00 euros

Subvention du SDE au taux de 75 % : 0.00 euros

Participation du SMERG : 1 097.50 euros

Participation communale H.T : 658.50 euros

TVA préfinancée par la commune : 860.44 euros

Participation communale T.T.C : 1 518.94 euros

Intervention de M. ORANGE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à lancer l'opération d'éclairage public pour le carrefour RD20 – Rue de la Folie.

10) TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE SAINT ELOI :

Nous avons reçu du Syndicat électrique de la région de Doudeville, le détail financier concernant cette opération :

Mise en souterrain EDF et câbles EP :

Dépense totale TTC : 227 766.24 €

Dépense totale HT : 190 440.00 €

Dépense subventionnable HT : 190 440.00 €

Subvention du SDE au taux de 70% : 133 308.00 €

Participation du SMERG : 38 088.00 €

Participation Communale HT : 19 044.00 €

TVA récupérée par le SDE : 35 180.04 €

TVA préfinancée par la Commune : 2 146.20 €

Participation Communale TTC : 21 190.20 €

Mise en place des candélabres :

Dépense totale TTC : 40 305.20 €

Dépense totale HT : 33 700.00 €

Dépense subventionnable HT : 33 220.00 €

Subvention du SDE au taux de 60% : 19 932.00 €

Subvention du SDE au taux de 75% : 0.00 €

Participation du SMERG : 8 305.00 €

Participation Communale HT : 5 463.00 €

TVA préfinancée par la Commune : 6 605.20 €

Participation Communale TTC : 12 068.20 €

Mise en souterrain FT :

Montant génie civil TTC : 27 364.72 €

(Fiscalement aucune récupération de TVA ne peut être réalisée sur cette dépense.)

Intervention de M. ORANGE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à lancer les opérations d'effacement et d'éclairage public, rue Saint Eloi.

11) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 04 MARS 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
MME FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DEFRANCE	X			
M. LAURENT	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
M. METAIS	X			
MME LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
MME MORIN			X	

Ordre du jour :

- Présentation du compte administratif 2012
- Présentation des résultats de clôture 2012
- Préparation budgétaire 2013
- Questions diverses

Compte-rendu :

Les documents suivants ont été présentés aux membres de la Commission :

- Présentation du compte administratif 2012 par chapitre avec rappel des années 2011 et 2010.
- Balance générale du budget ville avec détail par article pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- Présentation des résultats 2012 et résultats de cloture 2012 avec rappel des résultats 2011 et résultats de cloture 2011
- Présentation générale du projet de budget ville 2013 : par grande masse de recettes et de dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement

- Présentation de la section de fonctionnement 2013, par article
- Présentation de la simulation de diminution de la fiscalité locale

A la présentation des données 2012, M. FORTIN demande des informations complémentaires sur les taxes foncières (BP 2012 : 20 000.00 euros – CA 2012 : 29 198.00 euros).

En 2009 : Taxes foncières : 30 425.00 euros

En 2010 : Taxes foncières : 32 679.00 euros (puis 7 495.00 euros pris en charge par le budget centre de tri) : reste à la charge de la commune : 25 184.00 euros

En 2011 : Taxes foncières : 22 809.00 euros (taxe foncière du budget centre de tri directement imputée sur le budget : 7 751.00 euros)

En 2012 : Taxes foncières : 29 198.00 euros (dont la taxe foncière du centre de tri)

A la présentation du projet de budget 2013, M. FORTIN demande des explications sur l'augmentation de la subvention de la Commune au budget du CCAS : (31 925.21 euros en 2012 et 349 967.26 euros en 2013).

M. DURÉCU lui répond que le CCAS prend une nouvelle dimension comptable en regroupant les dépenses et recettes liées aux activités suivantes :

- Centre de loisirs (traitement du directeur et des animateurs, frais de structure – recettes des droits d'inscription et subventions)
- Ecole de Musique (traitement des professeurs, frais de la structure – recettes des droits d'inscription et subventions)
- Activités périscolaires (traitements des agents communaux intervenant sur le temps non-scolaire, dépenses liées aux études surveillées – recettes des études surveillées)
- Bibliothèque (frais de structure)

M. GEMEY demande comment va évoluer la direction de ces différentes structures sous l'égide du CCAS. M. DUARTE aura-t-il cette mission de direction ?

M. DURÉCU lui répond que la gestion de ces entités restera identique à celle d'aujourd'hui.

Il ajoute que l'objectif du CCAS est de proposer une gamme de services, prestations et animations plus large et transgénérationnelle et de pouvoir solliciter un maximum d'organismes (CAF, MSA, CARSAT,...) pour obtenir des subventions.

M. LAURENT demande si dans l'éventualité d'un transfert futur de compétences vers la Communauté de Communes, le rattachement prévu de certaines activités vers le CCAS poserait un problème.

M. DURÉCU lui répond que le CCAS est une entité constituée à majorité d'élus et que dans ces conditions, il ne voit pas ce qui pourrait faire obstacle.

M. DURÉCU rappelle aux membres de la Commission des Finances, les grands axes du projet de budget 2013 :

- La nouvelle dimension du CCAS
- la diminution de la fiscalité locale : une baisse de 10 % des taux d'imposition communaux
- le recours à l'emprunt pour financer les projets de la rue Saint Eloi et de la reconstruction de la salle du Mont Criquet

Séance levée à 21h15.

12) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 05 MARS 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. ORANGE	X			
MME LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
M. LAURENT		X		
M. DUFOUR	X			
M. METAIS	X			

Ordre du jour :

- Préparation budgétaire 2013
- Questions diverses

Compte-rendu :

Les membres de la commission ont eu un document de travail qui récapitulait les principales opérations identifiées lors de la commission précédente (27/12/12). Le recensement exhaustif s'élevait à 570 364 euros hors chiffrage voirie mare au loup parvenu depuis 150 000 euros.

En fonction des possibilités budgétaires limitées à 313 229 euros les membres de la commission ont dû procéder à des arbitrages. Après échanges de vues, la commission propose de retenir les opérations suivantes :

N° de programme	Libellé	Dépenses
130	Travaux bâtiments communaux	50 121.56
131	Matériel Mairie	14 425.19
133	Acquisition matériel Voirie	2 770.80
134	Matériel et travaux écoles	82 693.84
137	Eclairage public	67 355.39
143	Travaux de sécurité	2 564,31
149	Matériel de musique	2 638,47
215	Matériel Espaces Verts	9 338,51
220	Carrefour du Lin	300,00
225	Réfection Voiries	34 194,48
230	Police Municipale	3 000,00
232	Bâtiment Services Techniques	1 000,00
236	Travaux Salle des Fêtes du Mont Criquet	1 000,00
240	PLU	14 491.12

241	Réorganisation cimetièrè	13 500,00
245	Matériel Restaurant scolaire	13 836,24
	TOTAL	313 229,91

Il a été précisé que la salle des fêtes du Mont Criquet sera intégralement financée par l'emprunt ainsi que les travaux d'assainissement de la rue Saint Eloi.

Séance levée à 20h45. Après vérification et afin de conserver l'équilibre budgétaire global, la masse de dépenses d'investissement a été réduite de 7 763.25 euros.

M. DEFRANCE demande une réparation de voirie devant le Collège.

M. MALANDRIN souhaite au moins un trottoir correct par rue.

13) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET VILLE :

M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs et de gestion.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2012	CA 2011	CA 2010
011	Charges à caractère général	772 783.24	592 666.60	669 753.80
012	Charges de Personnel	1 250 032.60	1 262 886.94	1 173 706.36
014	Atténuation de produits	0	0	4 521.00
65	Autres charges de gestion Courante	255 518.82	243 036.60	299 888.48
66	Charges financières	67 628.66	68 818.96	75 046.94
67	Charges exceptionnelles	582.26		499.78
042	Opération de transfert entre sections	31 131.91	2 428.45	177 000.00
Total	Dépenses de fonctionnement	2 377 677.49	2 169 837.55	2 400 416.36

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2012	CA 2011	CA 2010
013	Atténuation de charges	61 607.84	93 715.27	80 453.45
70	Produits des services domaniaux	126 419.81	91 396.82	103 964.02
73	Impôts et Taxes	1 258 795.35	1 381 426.47	1 153 101.68
74	Dotations subventions participation	1 149 842.23	1 392 148.77	1 326 664.82
75	Autres produits de gestion courante	87 027.94	438 407.73	81 258.34
76	Produits financiers	0	0	9.51
77	Produits exceptionnels	14 864.63	528.63	180 438.18
042	Opération de transfert entre sections	27 508.91	0	0
Total Recettes de fonctionnement		2 726 066.71	3 397 623.69	2 925 890.00

B) SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes par programme, en 2012, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	20 934.37	
131	Matériel Mairie	18 679.41	
133	Acquisition matériel voirie	13 940.40	
134	Matériel et travaux écoles	23 204.11	
137	Eclairage public	7 327.72	
143	Travaux de sécurité	2 510.15	
149	Matériel Musique	1 709.47	
211	Réhabilitation du presbytère	3 613.12	
215	Matériel espaces verts	32 847.39	
218	Equipements sportifs	4 905.00	
220	Carrefour du Lin	2 475.03	
225	Réfection voiries	71 945.14	16 796.25
229	Rénovation centre de loisirs	25 934.63	
232	Bâtiment services techniques	805.82	
236	Salles des fêtes Mont Criquet	843.27	
241	Réorganisation cimetières	23 427.53	
243	Sonorisation	2 773.52	
244	TNT	4 365.40	
245	Matériel restaurant scolaire	7 558.41	
Total dépenses		269 799.89	
Total recettes			16 796.25

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2012
21-23	Immobilisations	269 799.89
16	Remboursement en capital des emprunts	186 595.28
204	Subventions d'équipement versées (Fleurs de lin)	14 980.00
192	Réalisations postérieures au 01/01/1997	27 508.91
Total		498 884.08

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2012
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 227 786.14
1321	Subventions d'équipement	16 796.25
10222	FCTVA	27 239.34
10223	TLE	10 954.00
040	Opérations de transferts entre sections	31 131.91
Total		1 313 907.64

C) PRESENTATION DES RESULTATS :**RESULTATS 2012**

En Euros		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	TITRES EMIS	1 313 907.64	2 726 066.71	4 039 974.35
DEPENSES	MANDATS EMIS	498 884.08	2 377 677.49	2 876 561.57
RESULTATS DE L'EXERCICE 2012		815 023.56	348 389.22	1 163 412.78

RESULTATS DE CLOTURE 2012

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
Investissement	- 740 194.47		815 023.56	74 829.09
Exploitation	1 227 786.14	- 1227 786.14	348 389.22	348 389.22
TOTAL	487 591.67	- 1 227 786.14	1 163 412.78	423 218.31

14) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2012,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. DUFOUR,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2012, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 voix contre, adoptent le compte administratif 2012 du budget ville.

15) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

M. DUFOUR informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2012 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2012.**

Par contre, en ce qui concerne le compte de gestion, les résultats de clôture de l'année 2004 sont différents de ceux votés sur l'exercice précédent. Le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas les mêmes résultats de clôture pour 2004.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 voix contre, adoptent le compte de gestion 2012 du budget ville.

16) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121- 31 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2012,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2012,

Conformément à l'article 2121- 14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget Assainissement 2012, arrêté comme suit :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	TITRES EMIS	52 608.57	138 922.06	191 530,63
DEPENSES	MANDATS EMIS	94 435.23	95 686.46	190 121,69
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012		- 41 826.66	43 235.60	1 408.94

RESULTATS DE CLOTURE 2012 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
Investissement	257 545.55	0.00	- 41 826.66	215 718.89
Exploitation	329 215.64	0.00	43 235.60	372 451.24
Totaux	586 761.19	0.00	1 408.94	588 170.13

Les excédents des sections d'investissement et d'exploitation du résultat de clôture 2012 ont été reportés en excédents antérieurs reportés aux sections respectives du budget primitif 2013.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2012 du budget assainissement.

17) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

M. DUFOUR informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2012 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2012 a été transmis avant le 1^{er} juin 2013, et que les écritures du compte administratif du budget assainissement 2012 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2012 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2012 du budget assainissement.

18) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121 – 31, L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 approuvant le budget primitif eau de l'exercice 2012,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2012,

Conformément à l'article 2121- 14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget Eau 2012, arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	8 042.84	46 225.03	54 267,87
Dépenses	Mandats émis	0	38 257.21	38 257.21
Résultat exercice 2012		8 042.84	7 967.82	16 010.66

RESULTATS DE CLOTURE 2012 :

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	173 039.87	0.00	8 042.84	181 082.71
Exploitation	4 841.72	0.00	7 967.82	12 809.54
TOTAUX	177 881.59	0.00	16 010.66	193 892.25

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2012 du budget eau.

19) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EAU 2012 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

M. DUFOUR informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget eau pour l'exercice 2012 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget eau de l'exercice 2012 a été transmis avant le 1^{er} juin 2013, et que les écritures du compte administratif du budget eau 2012 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2012 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2012 du budget eau.

20) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012.

Vu, les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives à l'exercice 2012,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du Centre de Tri 2012 arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	13 980.89	24 952.39	38 933,28
Dépenses	Mandats émis	11 580.92	6 741.87	18 322,79
Résultat exercice 2012		2 399.97	18 210.52	20 610.49

Résultats de clôture :

	Résultat clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	201 061.92	0.00	2 399.97	203 461.89
Exploitation	13 980.89	- 13 980.89	18 210.52	18 210.52
TOTAUX	215 042.81	- 13 980.89	20 610.49	221 672.41

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2012 du budget Centre de tri.

21) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

M. DUFOUR informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget centre de tri pour l'exercice 2012 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget Centre de tri de l'exercice 2012 a été transmis avant le 1^{er} juin 2013, et que les écritures du compte administratif du budget Centre de Tri 2012 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2012 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2012 du budget Centre de tri.

22) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012.

Vu, les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives à l'exercice 2012,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du lotissement Bois Baucher 2012 arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	0.10	8 738.27	8 738.37
Dépenses	Mandats émis	18 556.66	8 738.27	27 294.93
Résultat exercice 2012		- 18 556.56	0.00	- 18 556.56

Résultats de clôture :

	Résultat clôture 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	120 276.09	- 18 556.56	101 719.53
Exploitation	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	120 276.09	- 18 556.56	101 719.53

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 voix contre, adoptent le compte administratif 2012 du budget du lotissement BOIS BAUCHER.

23) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

M. DUFOUR informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par Madame la trésorière municipale et que le compte de gestion du budget du lotissement Bois Baucher pour l'exercice 2012 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget du lotissement Bois Baucher de l'exercice 2012 a été transmis avant le 1^{er} juin 2013, et que les écritures du compte administratif du

budget lotissement Bois Baucher 2012 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2012 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 voix contre, adoptent le compte de gestion 2012 du budget du lotissement BOIS BAUCHER.

24) BUDGET PRIMITIF VILLE 2013 :

Retour de M. le Maire

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2013 - ARTICLE 6574 :

Le montant total de l'article est de 121 162.00 euros.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2013 de 349 967.26 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2010	Subventions 2011	Subventions 2012	Subventions 2013
ECOLE SAINTE MARIE	<p>Nbre de primaires : 23 23 x 858.06 € = 19 735.38 €</p> <p>Nbre maternelles : 8 8 x 1 208.01 € = 9 664.08 €</p> <p>Montant Subv : 29 399.46 €</p>	<p>Nbre de primaires : 22 22 x 904.42 € = 19 897.24 €</p> <p>Nbre maternelles : 11 11 x 1 259.64 € = 13 856.04 €</p> <p>Montant Subv : 33 753.28 €</p>	<p>Nbre de primaires : 21 21 x 934.64 € = 19 627.44 €</p> <p>Nbre maternelles : 13 13 x 1 229.19 € = 15 979.47 €</p> <p>Montant Subv : 36 606.91 €</p>	<p>Nbre de primaires : 23 23 x 967.23 € = 22 246.29 €</p> <p>Nbre maternelles : 17 17 x 1 265.06 € = 21 506.02 €</p> <p>Montant Subv : 43 752.31 €</p>
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	<p>132 x 33.00 € 4 356.00 €</p>	<p>127 x 33.50 € 4 254.50 €</p>	<p>133 x 34.00 € 4 522.00 €</p>	<p>134 x 34.50 € 4 623.00 €</p>
CLASSE DECOUVERTE Ecole Mensire		<p>77 x 33.50 € 2 579.50 €</p>		

CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie	23 x 33.00 € 759.00 €	22 x 33.50 € 737.00 €	21 x 34.00 € 714.00 €	23 x 34.50 € 793.50 €
COOP. ECOLE MATERNELLE	Voyages + sortie cult 143 x 11.00 € 1 573.00 € Fêtes de Noël 143 x 8.00 € 1 144.00 € 2 717.00 €	Voyages + sortie cult 147 x 11.30 € 1 661.10 € Fêtes de Noël 147 x 8.00 € 1 176.00 € 2 837.10 €	Voyages + sortie cult 140 x 11.60 € 1 624.00 € Fêtes de Noël 140 x 8.25 € 1 155.00 € 2 779.00 €	Voyages + sortie cult 155 x 11.90 € 1 844.50 € Fêtes de Noël 155 x 8.50 € 1 317.50 € 3 162.00 €
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE	Voyages + Sortie cult 240 x 11.00 € 2 640.00 € Fêtes de Noël 240 x 6.50 € 1 560.00 € 4 200.00 €	Voyages + Sortie cult 236 x 11.30 € 2 666.80 € Fêtes de Noël 236 x 8.00 € 1 888.00 € 4 554.80 €	Voyages + Sortie cult 247 x 11.60 € 2 865.20 € Fêtes de Noël 247 x 8.25 € 2 037.75 € 4 902.95 €	Voyages + Sortie cult 247 x 11.90 € 2 939.30 € Fêtes de Noël 247 x 8.50 € 2 099.50 € 5 038.80 €

VIE SCOLAIRE : 57 369.61 € (48 449.61 € CA 2012)
ASSOCIATIONS : 42 889.20 € (42 046.90 € CA 2012)
ASSOCIATIONS SPORTIVES : 20 902.45 € (20 733.45 € CA 2012)
TOTAL : 121 161.26 € (111 229.96 € CA 2012)

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le montant et la répartition des subventions communales 2013 à l'article 6574 ainsi que le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2013 de 349 967.26 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013 :

	Bases prévisionnelles imposition 2013	Taux 2012	Taux 2013	Produit fiscal attendu 2013
Taxe Habitation	2 128 859.92	18.97	17.07	363 396.00
Taxe Foncière (bâti)	1 716 812.21	32.18	28.96	497 189.00
Taxe Foncière (non bâti)	98 226.82	73.87	66.48	65 301.00
CFE	205 919.00	18.45	16.60	34 183.00
PRODUIT FISCAL				960 069.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 11

Pour : 12

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 abstentions, adoptent les taux de contributions directes 2013 à savoir :

Taxe d'habitation : 17.07 %

Taxe foncière (bâti) : 28.96 %

Taxe foncière (non bâti) : 66.48 %

Cotisation foncière des entreprises : 16.60 %

C) PRESENTATION DU BUDGET VILLE 2013 :

Le budget primitif 2013 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : **3 008 895.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 316 659.00 euros**.

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2013
023	Virement à la section d'investissement	334 132.00
022	Dépenses imprévues	2 497.00
011	Charges à caractère général	676 061.00
012	Charges de Personnel	1 338 980.00
65	Autres charges de gestion courante	587 225.00
66	Charges financières	65 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 500.00

042	Amortissements	2 500.00
Total des dépenses de fonctionnement		3 008 895.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2013
002	Excédent d'exploitation reporté	250 191.00
70	Produits des services domaniaux	28 077.00
73	Impôts et Taxes	1 173 846.00
74	Dotations subventions participations	1 129 101.00
75	Autres produits de gestion courante	86 000.00
013	Atténuation de charges	339 180.00
77	Produits exceptionnels	2 500.00
Total des recettes de fonctionnement		3 008 895.00

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
21-23	Opérations d'équipement	173 027.14	963 231.86	1 136 257,05
16	Emprunts		175 000.00	175 000.00
204	Subventions équipt versées		5 400.00	5 400.00
Total des dépenses d'investissement		173 027.14	1 143 631.86	1 316 659.00

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement		20 000.00	20 000.00
10	Dotations, fonds et réserves		77 000.00	77 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		98 198.00	98 198.00
024	Produits des cessions		60 000.00	60 000.00
021	Virement de la section de		334 132.00	334 132.00

	fonctionnement			
16	Emprunts		650 000.00	650 000.00
040	Amortissements		2 500.00	2 500.00
Total des recettes d'investissement			1 241 830.00	1 241 830.00

Présentation du budget primitif de l'exercice 2013, établi en conformité avec la nomenclature de la comptabilité M 14 (classement par nature) :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	3 008 895.00	3 008 895.00

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 316 659.00	1 316 659.00
Restes à réaliser	173 027.14	0.00
Propositions 2013	1 143 631.86	1 241 830.00
Résultat reporté	0.00	74 829.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN précise que selon les données en sa possession, les dépenses de fonctionnement de la Commune seraient de 26 % supérieures à celles des Communes de la même strate.

M. PERCHE ajoute qu'il faut prendre aussi en compte la subvention au C.C.A.S (350 000.00 euros) et une partie des frais de personnel seront pris en charge par le budget du C.C.A.S (reversement de la compensation en recette de fonctionnement).

M. FORTIN répond qu'il y a eu aussi une création de poste au C.C.A.S.

M. DURÉCU précise que cette création de poste s'est faite dans la continuité de la redistribution des missions au sein des services administratifs de la mairie (départ en retraite de Mme CAUMONT). La masse salariale de ce nouveau poste doit être replacée dans ce contexte.

Par ailleurs, M. DURÉCU s'étonne de la critique « générique » faite par M. FORTIN sur le fonctionnement. Il aurait souhaité qu'au-delà du constat, la remarque porte sur des économies concrètes, hormis uniquement celle de baisser la masse salariale.

M. MALANDRIN regrette que les comptes administratifs et budgets primitifs ne soient distribués qu'en début de séance.

M. DURÉCU lui répond que le compte administratif de la Commune a été détaillé et commenté en Commission des Finances, Commission qui concerne 17 des 23 élus municipaux, ainsi que la section de fonctionnement du budget primitif ; la Commission des travaux ayant pour sa part élaboré la section d'investissement du budget Ville.

Présents : 15
 Exprimés : 23
 Abstentions : 0
 Pour : 12
 Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, adoptent le budget primitif Ville 2013.

25) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013 :

La section d'exploitation du budget primitif Assainissement 2013 s'équilibre pour un montant de : 515 332.24 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de : 246 037.21 Euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
6248	Divers	90 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	37 000.00
66112	Intérêts rattachement des ICNE	30 000.00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000.00
6811	Dotations aux amortissements	121 530.00
023	Virement section investissement	235 802.24
Total	Dépenses de fonctionnement	515 332.24

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
002	Excédent d'exploitation reporté	372 451.24
70611	Redevances d'assainissement collectif	80 000.00
7770	Quote part des subventions d'inv. virée	62 881.00
Total des recettes de fonctionnement		515 332.24

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	R.A.R.	Budget 2013
13910	Subventions d'équipements		62 881.00
1641	Emprunts et dettes		34 000.00
2188	Autres achats		6 200.00
203	Frais d'études, de recherches	21 850.92	
2031	Frais d'études		3 887.00
2762	Autres créances immobilisées		41 804.00

2315	Installations techniques		240 000.00
Total		21 850.92	388 772.00
Articles	Libellé		Budget 2013
001	Excédent antérieur reporté		215 718.89
2031	Frais d'études		4 920.00
2188	Autres achats		1 017.00
2762	Créances s/ transfert droit TVA		41 804.00
2315	Installations techniques		35 868.00
28	Amortis des immobilisations		121 530.00
021	Virement section de fonctionnement		235 802.24
Total			656 660.13

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget primitif Assainissement 2013.

26) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF EAU 2013 :

Le budget primitif Eau 2013 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 57 809.54 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 163 545.71 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
6161	Primes Assurances	7 200.00
615	Entretiens et réparations	8 000.00
605	Achats d'eau	34 566.54
6811	Dotations aux amortissements	6 644.00
023	Virement section investissement	1 399.00
Total		57 809.54

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
002	Excédent d'exploitation reporté	12 809.54
70128	Autres taxes et redevances	45 000.00
Total		57 809.54

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2013
2031	Frais d'études	9 500.00 (dont 6 500.00 R.A.R)
2762	Autres créances immo.	3 920.00
215	Installations, mat. Et out.	20 000.00
Total		33 420.00
Articles	Libellé	Budget 2013
001	Excédent antérieur reporté	181 082.71
021	Virement section fonct	1 399.00
2762	Créances s/ transfert D tva	3 920.00
215	Installations, mat. Et out.	3 920.00
040	Amortissement des immo.	6 644.00
Total		196 965.71

Vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN propose une baisse de la surtaxe eau.

M. DURÉCU précise que le moment n'est pas judicieux, le nouveau syndicat du Caux Central ayant l'objectif d'uniformiser le prix de l'eau sur son territoire.

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget primitif Eau 2013.

27) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF CENTRE DE TRI 2013 :

La section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 17 711.00 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 191 584.00 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
658	Charges diverses de gestion courante	5.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 499.00
63512	Taxes foncières	17 000.00
Total		26 504.00

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
752	Revenus des immeubles	17 500.00
758	Produits de gestion courante	8 505.00
002	Excédent antérieur reporté	18 210.00
Total		44 215.00

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2013
1641	Emprunts	11 877.00
Total		
		11 877.00
Articles	Libellé	Budget 2013
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	203 461.00
Total		203 461.00

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget primitif 2013 du Centre de Tri.

28) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT BOIS BAUCHER 2013:

La section d'exploitation du budget primitif 2013 du lotissement Bois Baucher est équilibrée pour un montant de 92 940.00 euros.

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 165 654.53 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
658	Charges diverses de gestion courante	5.00
605	Achats et frais	20 000.00

71355	Variation de stocks	35 753.00
71355	Annulation stock initial	28 182.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 500.00
608	Transfert intérêts emprunt	4 500.00
Total		92 940.00

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2013
7015	Ventes de terrains aménagés	35 748.00
7960	Transfert de charges	4 500.00
758	Produits divers de gestion courante	5.00
71355	Variation de stocks	52 687.00
Total		92 940.00

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2013
3555-040	Terrains aménagés	52 687.00
1641	Emprunts	13 600.00
3555-010	Réintégration excédent BP	99 367.53
Total		165 654.53
Articles	Libellé	Budget 2013
001	Excédent section invest. reporté	101 719.53
3555	Terrains aménagés-Annul stock initial	28 182.00
3555	Terrains aménagés-Sortie stock vendu	35 753.00
Total		165 654.53

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, adoptent le budget primitif 2013 du lotissement BOIS BAUCHER.

29) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE :

Le contrat d'affermage du restaurant scolaire qui nous lie à ANSAMBLE RESTAURATION arrive à son terme, un avis d'appel public à candidatures doit être lancé.

Cependant, Le Conseil Municipal doit renouveler son accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.

En cas d'accord, les membres du Conseil Municipal doivent fixer la durée du contrat et le nombre moyen annuel de repas. De plus, la création d'une commission de délégation de service

public est nécessaire dans la procédure de délégation de service public. Elle doit être élue par le Conseil Municipal. Elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY propose de baisser la durée actuelle du contrat à 1 an et 11 mois, dans le cas où la société retenue ne respectait pas le cahier des charges.

M. DURÉCU précise que cette durée n'est pas très attractive et que nous n'avions déjà eu que très peu de candidats lors de la dernière consultation.

M. LOSSON ajoute qu'il adaptera le cahier des charges du contrat afin d'y intégrer la restauration du Centre de loisirs.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décident :

- De renouveler leur accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.

- De fixer la durée du contrat à 2 ans et 11 mois, l'objectif étant de se calquer sur l'année scolaire (du 01/10/2013 au 31/08/2016).

- De fixer le nombre minimum moyen annuel de repas à 26 000 repas.

Les membres de la commission de délégation de service public seront :

Membres titulaires :

- M. LOSSON**
- M. MOGIS**
- M. FORTIN**

Membres suppléants :

- Mme CURDEL**
- M. BELLIERE**
- M. DEFRANCE**

30) CONVENTION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE C.A.U.E ET LA COMMUNE DE DOUDEVILLE :

Suite à la rencontre en mairie le 03 décembre 2012, avec Messieurs COME et DELAITRE, nous avons reçu une proposition de convention afin de donner un cadre juridique à la mission de conseil dans la démarche préalable à l'élaboration du P.L.U.

Le temps à consacrer à cette étude dépasse le cadre des conseils gratuits aux adhérents.

Le C.A.U.E propose de prendre en charge une part importante des charges inhérentes à ce travail dans le cadre de sa mission de service public et il sollicite une subvention forfaitaire de 1200.00 euros.

Modèle de convention :

CONVENTION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE C.A.U.E. ET LA COMMUNE DE DOUDEVILLE

PREAMBULE

«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public » Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 1^{er}

«Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre » Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985.

CONSIDERANT :

- Que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, association à but non lucratif, créé par la Loi sur l'Architecture de 1977 et à l'initiative du Conseil Général de la Seine maritime en 1978 est un organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;
- Que les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir des politiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et qu'à ce titre le CAUE ne peut être chargé d'actes de maîtrise d'œuvre ;
- Que le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et adopté par son assemblée générale, prévoit la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- Que la commune de Doudeville est adhérente au CAUE de la Seine Maritime,

ENTRE :

La commune de Doudeville représentée par son maire, Monsieur Daniel DURECU, agissant en cette qualité,

ET

Le C.A.U.E. de la Seine Maritime, sis 5 rue Louis Blanc BP 1283 76178 ROUEN
cedex représenté par son Président, Monsieur Dany MINEL,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION D'INTERET GENERAL

La présente convention a pour objet une mission d'intérêt général d'accompagnement de la commune de Doudeville dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie. La mission d'accompagnement vise plus particulièrement les conseils susceptibles d'être apportés par le CAUE dans le cadre de l'article L121-7 du code de l'urbanisme lors de l'élaboration, révision ou de la modification des documents d'urbanisme par les communes.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION D'INTERET GENERAL

Conformément aux besoins exprimés par la commune de Doudeville le CAUE propose d'établir un cahier d'enjeux de pré-diagnostic pour aider la collectivité à élaborer une commande qualitative adaptée et rechercher un bureau d'études qui travaillerait à l'élaboration de son P.L.U.

ARTICLE 3 : MOYENS

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

Pour l'exécution de la mission le C.A.U.E. déléguera Monsieur Clément DELAITRE qui disposera de tous les moyens techniques et humains du CAUE.

La commune de Doudeville met à disposition du CAUE tous documents, éléments de connaissance et compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

ARTICLE 4 : CONTRIBUTION FINANCIERE

Le C.A.U.E. assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe Départementale C.A.U.E. les dépenses prévisionnelles afférentes au contenu de la mission et aux charges de structure.

Une contribution financière volontaire et forfaitaire de **mille deux cents** euros (1200 €) est versée par la commune de Doudeville au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. de la Seine Maritime, sur appel de fonds du CAUE établi en fin de mission.

ARTICLE 5 – REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE LA CONVENTION

La présente convention est financée par la Taxe d'Aménagement et par la contribution de la collectivité. N'ayant pas de caractère onéreux, elle n'entre pas dans le champ d'application du Code des Marchés publics.

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du C.A.U.E., association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement se situe hors du champ concurrentiel. Le C.A.U.E. n'est pas soumis aux impôts commerciaux. La participation financière de la commune de Doudeville n'est donc pas assujettie à la TVA.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 11 abstentions (opposition) et 12 voix pour (majorité) autorisent M. le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement entre le C.A.U.E et la Commune de DOUDEVILLE.

31) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU PERSONNEL TECHNIQUE COMMUNAL POUR DES PRESTATIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Un modèle de convention à établir entre les deux collectivités est annexé à l'ordre du jour du Conseil Municipal ainsi qu'une fiche d'intervention du personnel communal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à donner leurs avis sur ce modèle de convention.

Intervention de M. ORANGE

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à signer la convention de mise à disposition ponctuelle du personnel technique communal pour des prestations à la Communauté de Communes.

32) MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 11 décembre 2012 par le conseil de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin », proposant une modification de ses statuts.

Une copie du dossier (lettre d'accompagnement, délibération de la Communauté de Communes et nouveaux statuts) est annexée à l'ordre du jour du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des propositions de modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, doit émettre un avis sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin ».

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN regrette l'absence d'une compétence « santé et maintien à domicile », qui aurait pu être retenue par la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, émettent un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin ».

33) INTERCOMMUNALITE – CORRESPONDANCE DE L'AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE DOUDEVILLE :

Nous avons reçu une correspondance de l'amicale des maires du canton de Doudeville concernant le souhait de cette amicale d'étudier une éventuelle fusion avec la CCRY.

Une copie cette correspondance et de la délibération de la Commune d'Etalleville sont annexées à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Selon M. MALANDRIN, l'unanimité des élus, comme notée sur la correspondance de l'amicale des maires pour fusionner la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin » avec celle de la région d'YVETOT, n'est pas complète. D'autres études portent sur des rapprochements possibles avec les Communautés de Communes de YERVILLE et de la Côte d'Albâtre.

M. MALANDRIN précise que si nous fusionnons avec la CCRY, les infrastructures médicales risquent d'être centrées sur YVETOT, et que DOUDEVILLE ne puisse plus espérer un pôle de santé de proximité, nécessaire en milieu rural.

M. PERCHE pense que les grands projets reverront le jour que si précisément il y a volonté de fusionner.

M. DURÉCU estime que la Communauté de Communes est trop petite et que si le périmètre n'évolue pas, nous stagnerons et le différentiel ne fera que s'accroître dans tous les domaines : C'est pourquoi, il estime que l'approche doit conjuguer bassin de vie, infrastructures et attractivité économique.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent le lancement rapide d'une étude de faisabilité avec le concours de la Direction Financière des Collectivités Locales.

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal du nouveau mode de représentativité des Communes au sein des Conseils Communautaires, applicable en 2014 : il y aurait un représentant par Commune membre et le reste des représentants se ferait proportionnellement selon le nombre d'habitants des Communes (soit 10 représentants pour DOUDEVILLE, contre 4 actuellement).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent une représentativité de la Commune de DOUDEVILLE plus significative, considérant le poids de sa population dans la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin » et des charges d'infrastructures qui bénéficient à l'intercommunalité.

34) DELIBERATION INSTITUANT LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COMMUNE :

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, en sa séance du 11 décembre 2012, a donné un avis favorable à la nomination de M. Stéphane LAVISSE comme maître d'apprentissage afin d'accueillir un apprenti en BAC professionnel.

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer afin d'instituer ce type de contrat dans la Commune.

Vu les articles 32, 33 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 et plus particulièrement au chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2000 portant agrément de l'accord du 1^{er} janvier 2001 relatif au régime d'assurance chômage applicable aux apprentis du secteur public ;

Vu la circulaire DGEFP du 16 novembre 1993 relative aux modalités d'application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 et des décrets n° 92-258 du 30 novembre 1992 et n° 93-162 du 2 février 1993 relatifs à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la circulaire DGEFP n° 2002/37 du 19 juillet 2002 concernant la mise en œuvre de la procédure d'urgence dans le cadre de l'apprentissage et la résiliation du contrat d'apprentissage ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 11 décembre 2012

Et à la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après avoir discuté, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- D'instituer à compter du 1^{er} août 2013 le contrat d'apprentissage dans la collectivité, dans les conditions législatives et réglementaires susvisées.

- D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un contrat d'apprentissage en faveur de jeunes apprentis de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré, ou du supérieur ; dès lors que l'apprenti est âgé entre 16 à 25 ans au début de l'apprentissage, ou âgé de 15 ans lorsqu'il remplit les conditions de la législation en vigueur.

- D'autoriser l'autorité territoriale à en confier l'exécution au maître d'apprentissage, désigné par lui à cette fin.

35) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE CONTROLE DES DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SIDESA :

Dans le cadre de l'assistance au contrôle de l'exécution des contrats relatifs aux délégations du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de la Commune, une convention de mise à disposition de services a été signée entre la Commune et le SIDESA.

Une copie de la convention est annexée à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIDESA dans le cadre de l'assistance au contrôle de l'exécution des contrats relatifs aux délégations du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de la Commune

36) ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU CAUX CENTRAL ET RETRAIT DES HAMEAUX DU SIAEPA DE DOUDEVILLE – CORRESPONDANCE DE LA PREFECTURE :

Nous avons reçu une correspondance de la Préfecture de la Seine-Maritime concernant la demande d'adhésion de la Commune au syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central.

Dans cette correspondance, la question de la demande de retrait des hameaux de Doudeville du SIAEPA de la région de Doudeville est aussi évoquée.

La copie de la lettre est annexée à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

37) RECENSEMENT DE LA POPULATION – POPULATIONS LEGALES :

Nous avons reçu la population légale de Doudeville à compter du 1^{er} janvier 2013, suite aux dernières opérations de recensement.

La population totale est de 2 653 habitants (2 613 habitants au dernier recensement).

38) FERMETURE DU DISTRIBUTEUR DE LAIT CRU – CORRESPONDANCE DU GAEC EUDIER :

Nous avons reçu une correspondance du GAEC EUDIER nous informant de la fermeture du distributeur de lait cru de Doudeville pour cause de manque de fréquentation.

Ce concept n'a pas eu d'essor aussi bien à Doudeville que dans d'autres villes françaises.

Le GAEC EUDIER remercie la Commune pour la mise à disposition du local.

39) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de reporter l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires, mise en place par le décret du 24 janvier 2013, au 1^{er} septembre 2014.

40) ISOLATION DES COMBLES DE L'ECOLE BRETON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Le Conseil Municipal doit adopter l'opération d'isolation des combles de l'école BRETON, autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à demander une subvention au titre de la DETR. Ces travaux seront autofinancés sur le budget investissement de la Commune.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent l'opération d'isolation des combles de l'école BRETON et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR.

41) REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE BRETON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Le Conseil Municipal doit adopter l'opération de remplacement d'une tranche des menuiseries extérieures de l'école BRETON, autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à demander une subvention au titre de la DETR. Ces travaux seront autofinancés sur le budget investissement de la Commune.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent l'opération de remplacement d'une tranche des menuiseries extérieures de l'école BRETON et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette dépense.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR.

42) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

21 mars 2013 – 18h00 – Commission menus au restaurant scolaire
21 mars 2013 – 20h00 – AG du Jumelage
22 mars 2013 – 18h00 – Réunion avec les élus du canton de DOUDEVILLE en présence de la Sénatrice – HAUTOT SAINT SULPICE
22 mars 2013 – 18h00 – Conseil d'école – école élémentaire
25 mars 2013 – 18H30 - Conseil Communautaire – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
26 mars 2013 – 18H30 – Préparation forum du livre – Bibliothèque Municipale
26 mars 2013 – 18h00 – Commission des impôts
28 mars 2013 – 18h00 – Commission des travaux
29 mars 2013 – 18h30 – Réunion du CCAS
29 mars 2013 – 18h00 – CA du Collège
31 mars 2013 – 10h30 – Chasse aux œufs de Pâques
1^{er} avril 2013 – Loto du Comité des fêtes de Vautuit
02 avril 2013 – Plan d'action Seine-Maritime « Imaginons 2020 » - Yvetot
03 avril 2013 – 18h30 – Commission scolaire – Frais de fonctionnement
05 avril 2013 – Loto USD – Mont Criquet
05 et 06 avril 2013 – Collecte de la banque alimentaire
06 et 07 avril 2013 – Puces couturières – Mont Criquet
09 avril 2013 – 18H30 - Conseil Communautaire
12 avril 2013 – 14h00 – Carnaval des écoles
14 avril 2013 – 11 bornes du Lin
19 avril 2013 – Tarot au Mont Criquet
20 avril 2013 – Loto des pompiers – Mont Criquet
21 avril 2013 – Foire à tout des pompiers – Mont Criquet

43) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec les organisateurs du Tour de Normandie Cycliste. Il pourrait être organisé une « course contre la montre » par équipe, samedi 14 septembre après-midi, départ et arrivée à DOUDEVILLE.

Le coût de participation pour notre Commune serait de 4 500.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à la tenue de cette manifestation sportive à DOUDEVILLE.

Concernant l'édition 2013 de la Fête de la Musique, le vendredi 21 juin serait réservé à la participation de petits groupes de musique en ville. Le 13 juillet 2013, un groupe de musicien organiserait un concert, place Général de Gaulle.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H00.